

**Avenir Haute Durance**

De Serre-Ponçon et la Rochette à Briançon

**AVENIR HAUTE DURANCE**

**ASSEMBLEE GENERALE 2015**

**18/09/2015 à Puy Sanières**



# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Dernière assemblée générale : 19/09/2014.

## HOMMAGE

- Décès de Robert Ferrato, le 10 août dernier.



## SOMMAIRE

- Les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des chantiers P1 et P2, puis P3, P4, P5, P6).
- Rappel sur les recours administratifs en cours :
  - Tribunal Administratif (x1).
  - Conseil d'Etat (x2).
  - Question Prioritaire de Constitutionnalité.
  - Europe (x3).
- Actions de l'association.
- Échanges et entretiens.
- Les travaux de RTE.
- Le cas de l'Italie.
- A venir pour AHD.
- Le rapport financier.

# MANIFESTATION A EMBRUN

## 200 manifestants, 36 CRS



Les manifestants sont partis du rond-point du lycée professionnel et sont montés jusqu'au château de la Robeyère. Photo Le DL/Vincent OLLIVIER

## RAPPORT MORAL

### Les déclarations d'Utilité Publique :

- Projet P1 Embrun - Montdauphin : 01/08/2014.
- Projet P2 Briançon - Serre-Barbin : 01/08/2014 puis 26/09/2014.
- Projet P3 L'argentière - Serre-Barbin : 13/11/2014.
- Projet P5 Embrun - L'argentière : 13/11/2014.
- Projets P4 L'argentière – Serre-Ponçon : 06/10/2014.
- Projets P6 La rochette – Embrun : 06/10/2014.

## RAPPORT MORAL

- Rappels sur quelques faits et chiffres (projets P4 & P6) :
  - 2161 contributions écrites, 98 % opposées au projet.
  - 12606 pétitions, 95% opposées au projet RTE.
  - Rencontre avec Ségolène Royal à Vallouise (05 juillet 2014), rencontre à son cabinet en compagnie de trois élus locaux (21 juillet 2014), lettres de soutien d'élus...  
Malgré cela, elle signe les deux DUP en octobre 2014, contraignant AHD à se pourvoir en justice.

# Ségolène Royal : « Je comprends les préoccupations des Haut-Alpins »

→ **Qu'est-ce qui vous amène à venir inaugurer cette nouvelle maison du parc des Écrins ?**

« J'ai entamé un tour de France des parcs marins et des parcs nationaux à la rencontre des acteurs de terrains. Après le parc marin d'Arcachon et le parc national des Calanques, je suis très heureuse de venir dans les Écrins.

Ces parcs sont des joyaux du patrimoine naturel français qu'il faut continuer à faire découvrir aux Français. Ce sont des atouts considérables pour développer des activités et des emplois durables.

Cette maison illustre concrètement le rôle et le sens des parcs nationaux. Il s'agit d'un bâtiment exemplaire, implanté au cœur des vallées, accessible à tous, offrant des performances thermiques remarquables. D'une maison tournée vers le grand public, et notamment vers les scolaires, avec une scénographie remarquable sur les grands enjeux environnementaux, comme l'effet de serre et la biodiversité. »

→ **L'an dernier, le parc a fêté ses 40 ans d'existence, quel bilan en tirez-vous ?**

« Les 40 ans du parc ont été une fête de l'ensemble du territoire et probablement une certitude pour tous les habitants. Comment ne pas voir la formidable plus-value qu'a constituée ce parc depuis 1973 ?

Cet anniversaire a coïncidé avec le processus d'adhésion à la charte de l'établissement, près de 80 % des communes ont adhéré : ce niveau remar-

quable est à lui seul le bilan des 40 ans d'existence : il montre le succès de ce parc et l'affection que chacun lui porte.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en œuvre ce projet construit avec les élus, les habitants, les professionnels et les associations. Bravo à la vitalité des habitants du massif des Écrins ! »

→ **Comment la nouvelle charte environnementale du parc récemment adoptée peut-elle devenir un atout de développement touristique dans les communes concernées ?**

« Tout d'abord je tiens à féliciter les équipes qui ont élaboré cette charte puisqu'elle a obtenu l'agrément "charte européenne du tourisme durable".

Le tourisme durable ou encore éco-tourisme est une filière d'avenir.

Il faut savoir que le parc pilote l'entretien de 700 km de sentiers. Il développe aussi des collaborations étroites avec les stations de ski, dans le souci de soutenir l'amélioration de la qualité environnementale. »

→ **Cela veut-il dire que le modèle de parc national est un modèle à suivre pour d'autres territoires en France ?**

« Oui, c'est bien sûr un mo-

dèle de développement à suivre lorsqu'il existe un patrimoine exceptionnel terrestre ou marin qui doit être protégé et valorisé : patrimoine naturel bien sûr (faune, flore, sol, sous-sol, eaux...), mais aussi paysager (paysage naturel ou d'origine humaine, tel que l'habitat traditionnel) et culturel (pratiques et activités traditionnelles). »

→ **Il y a aujourd'hui dix parcs nationaux en France, d'autres vont-ils voir le jour ?**

« Oui, les parcs nationaux se développent puisque le parc national des Calanques a été créé en 2012 et qu'un nouveau parc national est en préparation et devrait voir le jour vers 2017 : il sera situé à cheval sur les départements de la Côte-d'Or (Bourgogne) et de la Haute-Marne (Champagne-Ardenne) et sera tout à fait original puisque sa mission sera centrée sur la préservation d'écosystèmes forestiers de plaine. »

→ **Le projet de lignes**

**à haute tension dans le département suscite une vive opposition. Les Verts, notamment, dénoncent entre autres "un projet surdimensionné", disent redouter "une déforestation", des "impacts sur les paysages" et "la santé" et "exigent l'enfouissement des lignes".**



Après l'inauguration de la maison du parc national des Écrins samedi à Vallouise, Ségolène Royal inaugurera dimanche la réserve de biosphère du mont Viso. MEDDE/METL

**Que leur répondez-vous sur chacun de ces points ?**

« Il s'agit d'un projet indispensable pour la sécurité d'approvisionnement de la vallée de la Haute-Durance, notamment pour soutenir l'activité touristique.

Un long travail d'études et de concertation a été mené par RTE. Et l'enquête publique s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Il faut rappeler qu'il ne s'agit pas de construire une nouvelle ligne mais de remplacer une ligne qui traverse aujourd'hui le parc naturel et passe

et sur la possibilité d'une contribution financière de leur part. »

→ **La population des Hautes-Alpes s'interroge sur l'avenir des lignes ferroviaires dans le département. Pannes et travaux à répétition, fermetures de gare, comment la situation va-t-elle évoluer ?**

« Je comprends les préoccupations des Haut-Alpins en ce qui concerne le transport ferroviaire.

Des travaux aujourd'hui réalisés sur ces lignes doivent permettre de renouveler des secteurs prioritaires. Ces travaux impliquent certes de fermer temporairement les lignes, ce qui crée une gêne pour l'utilisateur, mais ils sont indispensables.

Plus globalement, nous avons hérité d'un réseau en mauvais état, après des décennies de sous-investissements, ce qui impacte la régularité et la fiabilité des services, mais peut aussi conduire à des interruptions des circulations.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé la mise en place d'un grand plan de modernisation du réseau, qui concernera en priorité les voies les plus empruntées.

La prochaine contractualisation État-Région, en cours d'élaboration, sera l'occasion d'identifier les investissements nécessaires d'ici à 2020 sur le réseau ferroviaire régional dont fait partie l'étoile de Veynes.

L'implication des collectivi-

tés locales sera déterminante pour la pérennisation de gnes régionales. »

→ **Des menaces de fermeture planent sur la gare de Lus-la-Croix-Haute (Drôme). Pouvez-vous engager sur la pérennité de cette station ?**

« La gare de Lus-la-Croix-Haute est exclusivement servie par les TER Rhône-Alpes dont l'autorité organisatrice est la Région.

Je peux toutefois vous indiquer que RFF et la SNCF évaluent la possibilité qu'à partir de 2015 la gare soit ouverte 7 jours sur 7, que le service soit assuré de 8 heures à 21 heures. J'ai demandé aux deux services de le confirmer rapidement. Au-delà, je n'ai également demandé de chercher des solutions. »

→ **Pour la rocade de Gap, financée pour un tiers par l'État, le maire de la ville Roger Didik s'est alarmé voici quelques jours en indiquant être "victime du tarissement de crédits de l'État". Le dossier va-t-il pouvoir avancer dans les prochaines semaines ?**

« Vous pouvez compter sur mon engagement pour que le financement soit trouvé et poursuivi. Les travaux de la section centrale de la rocade de Gap.

Son coût est d'environ 450 millions et ce projet est clairement identifié comme une option prioritaire. Il permettra de détourner du centre de Gap la circulation des poids lourds.

Interview réalisée par coucou par Jean-Xavier I

# RAPPORT MORAL

## Les recours :

1) Tribunal administratif : chantier P3.

Renvoi vers le Conseil d'Etat, en juin 2015.

## RAPPORT MORAL

2) Conseil d'Etat : P4, P6 et P3 : plusieurs échanges de mémoires entre RTE, le ministère et AHD, par juges interposés.

- Arguments avancés :
  - Inexactitude du dossier d'Enquête Publique.
  - Insuffisance de l'Etude d'Impact.
  - Absence d'évaluation des conséquences du projet sur les nappes phréatiques et l'alimentation en eau potable.
  - Absence d'étude des solutions alternatives au projet.
  - La DUP contestée accorde des droits à RTE qui sont contraires à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (droit de propriété).
  - Le projet et son dimensionnement procèdent d'un diagnostic énergétique erroné.
  - Atteinte excessive à l'environnement.

## RAPPORT MORAL

### 3) Question Prioritaire de Constitutionnalité.

- Les servitudes imposées par le projet RTE devraient être considérées comme des expropriations.
- Lors de l'Enquête Publique, les riverains ne peuvent pas connaître l'emplacement exact des lignes et des pylônes. Une fois que les DUP sont prononcées, il est trop tard pour qu'ils s'y opposent.

## RAPPORT MORAL

### 4) L'Europe :

- Plainte auprès de la commission des pétitionnaires de l'Europe.
- « Lobbying » en interne.
- Arguments avancés :
  - Insuffisance du dossier d'Enquête Publique.
  - Inexactitude de l'Etude d'Impact.
  - Principe pollueur-payeur.
  - Principe de précaution.
  - Mauvaise utilisation des fonds européens.
  - Non-respect de la politique énergétique européenne.

## RAPPORT MORAL

- Non-respect des directives européennes relatives à l'eau et mise en danger de l'approvisionnement en eau potable des communes.
- Atteinte au droit de propriété.
- Non-respect du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
- Non-respect du droit communautaire relatif à la préservation des paysages.

## RAPPORT MORAL

5) Recours possibles à venir :

- Référé suspensif.  
À venir en fonction de l'avancement des travaux.
- Plainte auprès de la commission européenne.
- Question parlementaire à la commission européenne (soutenue par un député européen).

### **COUP DE FIL À** | Jean-Marc Aurouze **« Des recours déposés d'ici la mi-décembre »**

**A**rrêtés signés ne signifie pas combat terminé. Malgré l'autorisation ministérielle de porter déclaration d'utilité publique la construction de nouvelles lignes à très haute tension entre La Rochette et Embrun, et entre Serre-Ponçon et L'Argentière-la-Bessée, Avenir Haute-Durance n'entend pas s'arrêter là. L'association qui milite en faveur de l'enfouissement des lignes, entame désormais un combat juridique. Jean-Marc Aurouze, son vice-président évoque les recours d'ores et déjà prévus.

**→ Qu'envisage de faire Avenir Haute-Durance après la signature des arrêtés visant à construire des lignes à très haute tension ?**

« Nous avons anticipé cette décision depuis déjà quelques mois. Nous allons dé-



Jean-Marc Aurouze, vice-président de l'association.

**→ Après ces signatures, la mobilisation ne risque-t-elle pas de s'essouffler ?**

« Nous ne sommes pas seuls. D'autres associations nous soutiennent, des particuliers n'entendent pas lâcher et des collectivités, pas forcément très impliquées jusque-là, commencent à prendre conscience des inconvénients de ces projets. »

**→ Quels vont être vos angles d'attaque pour contester les décisions ministérielles ?**

« Nous travaillons avec Étienne Tête, un avocat spécialiste des questions environnementales. On ne peut pas encore tout dévoiler, mais je pense notamment à l'étude hydrogéologie dont les inconvénients et dangers ont été ignorés par RTE. Nous contestons également le fait même de modernisation, qui n'en est pas une, du réseau électrique. Si le projet abouti, nous risquons d'être un des derniers départements à utiliser des lignes qui remontent à la préhistoire de l'électricité. Certains des experts avec qui nous travaillons plaisantent en disant que cela pourrait être une curiosité du département qui susciterait l'intérêt des touristes ! Plus sérieusement, nous croyons en ces recours. Il y a des exemples en France qui vont dans ce sens. Je pense notamment au Verdon. La DUP a été annulée par le conseil d'État et RTE a été condamné. Mais le combat a été long. »

Propos recueillis par P.M.

## RAPPORT MORAL

### Actions de l'association :

- Manifestation No THT, à Embrun (13/12/2014).
- Soirée THT des collectifs de la vallée, à Châteauroux (31/01/2015).
- Soirée THT des collectifs de la vallée, à Eygliers (14/03/2015),
- Manifestation devant la Robéryère, à Embrun (24/04/2015).
- Stand à la journée No THT de La roche de rame (30/05/2015).
- Stand à la journée des associations de Chorges (30/08/2015).
- Stand à la journée des associations de La bâtie neuve (05/09/2015).
- Stand à la foire bio d'Embrun (12 & 13/09/2015).

# Avenir Haute Durance

De Serre-Ponçon et la Rochette à Briançon

## STAND DE LA FOIRE BIO



## RAPPORT MORAL

### Échanges et entretiens :

- Maires (plainte européenne, recours administratifs,...).
- Conseil Départemental.
- Contacts avec les autres associations en lutte à travers la France.

## MM Besnard et Robinot



## RAPPORT MORAL

### Les travaux de RTE :

- Conventions (particuliers, communes), piquetages,...
- Dépôt des permis de construire et mise en conformité des documents d'urbanisme.
- Début des travaux entre Embrun et Briançon.
- Permis de construire pour une base de « Super Pumas » à Saint-Crépin.
- Début des travaux des deux lignes à 225000 volts prévus par RTE en septembre.

# Avenir Haute Durance

De Serre-Ponçon et la Rochette à Briançon

## TRAVAUX RTE : LIGNE 63000 VOLTS



## RAPPORT MORAL

### Le cas de l'Italie :

- RTE a toujours nié vouloir exporter du courant vers l'Italie.
- La position de AHD.
- Les lettres d'ENEL.
- Le dossier pour la CNPN.

# RAPPORT MORAL

22 - 1504-2151-EM-RNT-CNPN-ELEC-RTEHD-05-1

## V. Conclusions

Cette étude permet de démontrer que les trois conditions pour qu'une dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement soit délivrée sont respectées.

En effet, RTE a largement étayé la notion d'intérêt public majeur du projet de rénovation du réseau électrique de la Haute Durance en mettant en avant sa capacité actuelle d'échange réduite et saturée, le caractère prioritaire de ce projet au niveau européen (Projet Prioritaire d'Intérêt Européen) et d'autres justifications multiples (sûreté

du système électrique, qualité de fourniture, sécurité d'approvisionnement, intégration des marchés nationaux et régionaux d'énergie).

Enfin, dans le cadre de la démarche dérogatoire, nous pouvons considérer que, sous réserve de la bonne application des mesures d'atténuation d'impact et de la mise en oeuvre des mesures de compensation, le projet ne nuira pas au maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable au sein de leur aire de répartition naturelle. Les mesures proposées respectent en effet les principes fondamentaux de la démarche compensatoire.

En plus du respect de ces trois conditions, RTE soutiendra financièrement la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement écologique.

Pour conclure, RTE tient à rappeler que l'ensemble de mesures préconisées dans ce dossier (atténuation et compensation) a fait l'objet d'une concertation étroite avec les acteurs locaux et régionaux, et que les mesures de compensation sont adaptées au territoire.

L'Union a déterminé les projets éligibles pour un financement communautaire et les a répartis en trois catégories: les projets d'intérêt commun portant sur les réseaux d'électricité et de gaz et présentant des perspectives économiques viables, les projets prioritaires, privilégiés lors de l'attribution des financements de l'Union, et les projets d'intérêt européen, également prioritaires et dotés d'une portée transfrontalière ou comportant une incidence importante sur la capacité de transport transfrontalier.

sélection des projets sont en vigueur depuis l'adoption, en 2013, de nouvelles orientations qui mettent l'accent, en tant qu'objectifs assortis de mesures précises, sur l'efficacité, la viabilité du point de vue de l'environnement, la multiplication des avantages pour l'ensemble des usagers et la cohésion pour toute l'Union.

Les ressources consacrées au financement des infrastructures de transport pour la période 2014-2020 seront triplées pour atteindre la somme de 26,3 milliards d'euros grâce au mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Les financements de l'Union seront principalement concentrés sur le réseau de transports central, qui concentre la plus grande valeur ajoutée européenne. Afin de donner la priorité aux connexions est-ouest, près de la moitié du total des ressources de l'Union allouées au financement des infrastructures de transport (11,3 milliards d'euros) sera affectée à la réalisation de projets de transport (pour plus

La décision n° 1364/2006/CE du 6 septembre 2006 a introduit de nouvelles orientations qui mettent à jour les RTE-E, abrogeant par là-même les anciennes orientations de 1996 et 2003. Les objectifs actuels sont la diversification des sources d'approvisionnement, l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement par un renforcement des relations avec les pays tiers (pays en voie d'adhésion et autres pays riverains des mers Méditerranée, Noire et Caspienne, du Moyen-Orient et du golfe Persique), l'extension des réseaux aux nouveaux États membres et l'accès des régions insulaires, enclavées et périphériques aux RTE-E.

L'Union a déterminé les projets éligibles pour un financement communautaire et les a répartis en trois catégories: les projets d'intérêt commun portant sur les réseaux d'électricité et de gaz et présentant des perspectives économiques viables, les projets prioritaires, privilégiés lors de l'attribution des financements de l'Union, et les projets d'intérêt européen, également prioritaires et dotés d'une portée transfrontalière ou comportant une incidence importante sur la capacité de transport transfrontalier.



été prévu pour les RTE-E. Quatre coordinateurs européens ont été désignés en 2007.

## RAPPORT MORAL

### A venir pour AHD :

- Suivi de la plainte, voire des plaintes européennes.
- Recherche de parrainages pour ces plaintes.
- Réponses aux mémoires de RTE et du ministère.
- Participation et/ou organisation de stands et manifestations.
- Rendez-vous avec les élus et responsables.

## RTE CONDAMNÉ

BASSE-NORMANDIE

### La ligne haute tension rendait bien les vaches malades



RTE (Réseau de transport d'électricité) a été condamné pour la première fois à indemniser des éleveurs qui affirmaient que les maladies de leur troupeau étaient causées par une ligne haute tension. (LP/Matthieu de Martignac.)

« **DEPUIS** que leur ligne électrique passait au-dessus de chez moi, mes 65 vaches étaient stressées. Elles contractaient jusqu'à 200 mammites par an, alors que la norme est de 30. Le lait, de mauvaise qualité, nous était payé moins cher. En plus donc des terribles conséquences sanitaires que cela avait pour notre troupeau et nous-mêmes, on a perdu 20 000 € par an. En 2012, nous avons été contraints d'arrêter l'élevage et de faire des céréales. » Ce constat terrible est celui de Thierry Charuel, éleveur à Isigny-le-Buat (Manche).

Nouvelle considérable pour les agriculteurs concernés, le tribunal

de grande instance de Coutances vient, pour la première fois, de leur donner raison. Il a condamné RTE (Réseau de transport d'électricité) à verser 142 010 € au couple. En effet, ces agriculteurs sont installés à une centaine de mètres de la ligne très haute tension Cotentin-Maine, qui achemine l'électricité produite par la centrale nucléaire de Flamanville.

Comme nombre d'éleveurs bas-normands, les Charuel se battent depuis plusieurs années pour dénoncer « les conséquences dramatiques qu'a engendrées cette ligne » sur la santé de leur troupeau. Le jugement du tribunal confirme

leurs accusations. « L'ensemble des études vétérinaires constituent autant de présomptions graves, précises, fiables et concordantes que les dommages occasionnés dans le fonctionnement de l'exploitation résultent directement de la présence de la proximité de la ligne très haute tension de 400 000 volts. » C'est le premier jugement de ce type en France. Autant dire qu'il pourrait bien redonner espoir aux dizaines d'éleveurs qui dénoncent des conséquences semblables sur leur troupeau et leur propre santé. La direction de RTE n'écarte pas la possibilité de faire appel.

BERTRAND FIZEL

# RAPPORT FINANCIER

Au 30 Juin 2015

**Avenir Haute Durance**

De Serre-Ponçon et la Rochette à Briançon

Arrondi à 1€	1° exercice du 01/08/2011 au 30/06/2012	2°exercice du 01/07/2012 au 30/06/2013	3°exercice du 01/07/2013 au 30/06/2014	Cumul des 3 premiers exercices	4°exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015	Cumul des 4 premiers exercices
Adhésions	19210	10175	9114	38499	11966	50465
Dons	2595	490	975	4060	1415	5475
Papeterie	-380	-1090	-2011	-3481	-888	-4369
Frais de Gestion	-570	-2686	-693	-3949	-246	-4195
Intérêts bancaires	0	242	247	489	218	706
Animations	-279	-524	-441	-1244	-154	-1398
Divers	0	0	-53	-53	-150	-203
Banderoles	0	190	-251	-61	108	47
Stickers	0	-149	-187	-336	51	-285
Frais de déplacement	-130	-312	0	-441	-367	-808
Timbres	-369	-503	-802	-1674	-354	-2028
Avocats	-2696	0	0	-2696	-5264	-7960
Experts	0	0	-7500	-7500	-9	-7509
Foire	-70	0	-110	-180	0	-180
Tracts	-2097	-560	0	-2657	0	-2657
<b>Total</b>	<b>15215</b>	<b>5272</b>	<b>-1712</b>	<b>18775</b>	<b>6326</b>	<b>25101</b>

# RAPPORT FINANCIER

Etat des comptes de l'association Avenir Haute-Durance  
au 16 septembre 2015

Soldes des comptes	A CE JOUR
Caisse	547 €
Compte chèque	6452 €
Livret A	23168 €
Total de nos avoirs	30167 €